



Est ce normal, qu un constructeur se denigre

Par **mimi845**, le **11/04/2008** à **18:41**

JE FAIS CONSTRUIRE . LA MAISON EST HORS DEAU ET DEPUIS HORS D'AIR IL S'AVÈRE QUE LA SOCIÉTÉ A PLACÉ UNE BAIE VITRÉE ET N'A MIS AUCUNE PROTECTION POUR PROTÉGER LA VITRE DES GAMINS OU DES ACTES DE VANDALISMES , ONT CASSES UN PAN DE LA BAIE LA SOCIÉTÉ ME DIT DE PRENDRE CONTACT AVEC MON ASSUREUR EST CE NORMAL?
JE N'AI PAS EU LA REMISE DES CLES

Par **louisien**, le **23/04/2008** à **19:26**

nous avons eu le même cas de figure, nous n'avons pas encore réceptionné la maison et c'est le constructeur qui a fait remplacer la baie vitrée (c'est son assurance qui joue), après tout il pourrait aussi protéger l'accès du chantier .. donc ce n'est pas à vous de contacter votre assureur mais au constructeur ...
bonne chance !

Par **mimi845**, le **24/04/2008** à **07:39**

Merci LOUISIEN pour votre réponse , j vois qu il n est pas le seul a ne pas etre consciencieux de nos jours c est une espece rare
merci et vous aussi bonne continuation
cordialement

mimi

Par **Upsilon**, le **24/04/2008** à **11:10**

BOnjour et bienvenue sur notre site !

Par curiosité, de quel type de contrat de construction s'agissait-il?

Etait-ce une vente en l'état futur d'achèvement ou une construction de maison individuelle ?

Cordialement,

Upsilon.

Par **louisien**, le **24/04/2008** à **20:38**

en ce qui nous concerne c'était un contrat de construction d'une maison individuelle (UNCMI, je crois). D'ailleurs, maintenant çà me revient, le constructeur a changé la baie sans faire appel à leur assurance, ils sont habitués aux vols de chantier et autres ennuis ... Idem, la porte d'entrée présentait des gnons, et ils nous l'ont changée sans pb

Par contre lors d'un vol, notre porte de garage a été fracturée, mais comme nous l'avions installée nous même , cette fois c'est notre assurance qui a joué.

voilà voilà !!

est-ce que quelqu'un peut répondre à ma question (un parking près de ma maison) s'il vous plaît ???? merci d'avance à qui voudra bien m'éclairer !!

Par **mimi845**, le **25/04/2008** à **07:28**

bonjour UPSILON

C EST UN CONTRAT POUR UNE MAISON INDIVIDUELLE UBE SOCIETE DE CONSTRUCTION ET IL Y A LE MAITRE D OEUVRE QUI COORDONNE TOUS LES CORPS DE METIER

LE CONTRAT STIPULE QUE C EST UNE MAISON CLE EN MAINS

DEPUIS CE DILEMME IL Y A MOINS DE COMMUNICATION ENTRE NOUS ? JE N AI PLUS VU PERSONNES SUR LE CHANTIER DEPUIS UNE SEMAINE

JE VAIS ATTENDRE UN PEU ET SINON IL ME FAUDRA PRENDRE DES DISPOSITIONS SINCERES SALUTATIONS

MIMI